

PROCÈS-VERBAL de la réunion de travail du 18 novembre 2011

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre, à 18 heures 45, les membres de l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes ASBL se sont réunis à Namur pour une réunion de travail sur convocation du Conseil d'Administration (mail du Président Mr Francis VENTER) en date du 13 novembre 2011.

La réunion est présidée par Mr Francis VENTER en sa qualité de Président de l'Association.

Le Président constate que 7 membres effectifs sont présents. À savoir Joseph MARTELEUR, Francis VENTER, Raoul LANNOY, Philippe VANGROOTLOON, Philippe DEMOULIN, Alex BRUCATO et Jaques RYGAERTS. Le Président rappelle qu'aucun vote n'aura lieu durant la séance. Les points à l'ordre du jour de la présente réunion sont les suivants :

1. Débriefing Nuit de l'Obscurité 2011
2. Date de la future Nuit de l'Obscurité 2012
3. Opération « *Communes Étoilées* »
4. Salon des Mandataires 2012
5. Proposition de Décret Wallon contre la pollution lumineuse
6. Un flyer pour promouvoir l'ASCEN / la Nuit de l'Obscurité
7. Mise en place de Workgroups
8. Divers

Le Président ouvre alors les débats sur les différents points qui figurent à l'ordre du jour :

1. DÉBRIEFING NUIT DE L'OBSCURITÉ 2011

Globalement, l'édition 2011 s'est bien déroulée pour tous les membres ASCEN qui y ont participé. Une météo clémente et un ciel bien dégagé ont attiré pas mal de monde, et ceci malgré une couverture presse relativement minimaliste.

Mis à part AstroNamur qui a rencontré des problèmes : la défection de Natagora et l'oubli du Gestionnaire de Réseau ORES d'effectuer la coupure de l'éclairage comme l'avait demandé la Commune de Fernelmont.

Francis VENTER transmettra par mail aux membres un document reprenant tous les messages qui ont été écrits à la suite de la NO.

2. NUIT DE L'OBSCURITÉ 2012

La date proposée (officielle) pour 2012 serait le samedi 20 octobre. En France, le « *Jour de la Nuit* » aura lieu, non pas le 29 septembre comme indiqué il y a quelques semaines sur le site web officiel www.jourdelanuit.fr, mais le samedi 13 octobre 2012.

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
(ASCEN)
ASBL

Une personne d'Inter-Environnement Wallonie (Marie ROY) nous a fait remarquer à juste titre que le week-end du 13-14 octobre 2012 était celui des élections communales dans notre pays. Difficile d'envisager cette date du 13 pour faire la Nuit de l'Obscurité.

Elle nous a proposé le 6 octobre, 1 semaine avant ces élections. Nous ne serions pas contre mais comment imaginer faire changer d'avis les naturalistes et astronomes flamands ?

Francis VENTER propose de faire la Nuit de l'Obscurité 2012 le 20 octobre, mais d'être intransigeants pour la Nuit de l'Obscurité 2013. Nous nous alignerons alors sur la France qui a établi une règle systématique : le Jour de la Nuit aura lieu **chaque année le 2^{ème} samedi du mois d'octobre** (ce qui correspond pour 2013 au 12 octobre). Notre but n'est pas de le faire dans un esprit de contradiction vis-à-vis de nos amis flamands, mais d'essayer de créer une ébauche d'un événement de sensibilisation au niveau européen.

3. OPÉRATION « COMMUNES ÉTOILÉES »

Jean-Marie MENGEOT est occupé pour l'instant à préparer un formulaire destiné au Communes sur le modèle de ce qui se fait en France (Opération « *Villes et Villages Étoilés* » de l'ANPCEN).

Pour démarrer ce projet, nous sommes d'avis de mettre à l'honneur en premier lieu les quelques communes wallonnes qui pratiquent l'extinction nocturne totale ou partielle de leur éclairage public. À notre connaissance, il y aurait 4 communes qui le font en Wallonie : Amel en province de Liège, Fauvillers et Léglise (et peut-être prochainement Herbeumont) en province de Luxembourg. Nous pourrions aussi labelliser la ville de Mons qui a mis en place un « *plan lumière* » avec une réduction de la puissance lumineuse des éclairages publics.

Nous verrons au point n° 5 que nous avons une autre alternative pour mettre en place ce label « *Communes Étoilées* ».

4. SALON DES MANDATAIRES 2012

Ce salon aura lieu les jeudi 9 et vendredi 10 février 2012 au WEX à Marche-en-Famenne. Actuellement, il n'y a que 3 membres inscrits (via le site doodle.com : <http://www.doodle.com/8uft3n5u2zdfbi5e>) : Francis VENTER, Philippe DEMOULIN et Philippe VANGROOTLOON.

C'est trop peu, si on compare avec les différentes ASBL qui sont habituellement présentes lors de cet événement...

Francis VENTER a pris quand-même contact avec les responsables du WEX et attend leur réponse.

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
(ASCEN)
ASBL

Joseph MARTELEUR est intéressé de présenter un stand « astronomie » à coté du stand « pollution lumineuse » avec la FFAAB. Il prendra contact rapidement avec ses membres et nous tiendra au courant.

5. PROPOSITION DE DÉCRET CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Mr Xavier DESGAIN, Député Wallon et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous a contacté avec un projet de proposition de décret contre la pollution lumineuse. Un texte a été fourni et communiqué au Conseil d'Administration qui l'a commenté et annoté. Puis il a été retourné à Mr DESGAIN. Normalement, nous devrions le rencontrer pour faire plus ample connaissance et discuté du projet avant, nous l'espérons, une suite qui pourrait être le premier pas vers une réglementation des éclairages nocturnes, tant publics, que commerciaux et privés.

Un point intéressant est l'article 10 de ce texte : la mise en place par le Gouvernement Wallon d'une labellisation « Communes Étoilées » (voir point n° 3) gérée et financée par les pouvoirs publics.

6. QUEL FLYER POUR L'ASCEN ET/OU LA NUIT DE L'OBSCURITÉ ?

Plusieurs types de Flyers sont envisageables : un flyer « ASCEN », un Flyer « Pollution Lumineuse », un flyer « Nuit de l'Obscurité » universel (c'est-à-dire utilisable d'année en année) et/ou un flyer « Nuit de l'Obscurité » one-shot (c'est-à-dire utilisable une seule fois).

Après discussion, nous sommes tombés d'accord pour attendre en ce qui concerne le flyer « Nuit de l'Obscurité ». Si nous pouvons avoir une date qui suive la règle française (du type « 2^{ème} samedi du mois d'octobre »), cela nous permettrait de donner un caractère plus universel (intemporel) au flyer. Mais nous devons au moins attendre 2013 (voir point n° 2). Entretiens, l'information sur la Nuit de l'Obscurité ourra toujours se faire suivant nos modèles standards (feuilles A4 et Journal de la Nuit).

Donc notre choix s'est porté vers un flyer « universel et généraliste », selon les termes de Joseph MARTELEUR, avec une présentation de la pollution lumineuse et les coordonnées de l'ASCEN, comme sur le modèle du flyer de l'ANPCEN qui comporte 4 volets (avec un volet formulaire d'adhésion à l'association).

Philippe DEMOULIN aimerait que l'on intègre ici la mise en place d'une collection de photos sur la pollution lumineuse. Ce qui pourrait être utile pour avoir à notre disposition des photos libres de droit pour le(s) flyer(s) et autres documentations.

7. MISE EN PLACE DE WORKGROUPS

Afin de ne pas laisser nos projets « morts-nés », des Groupe de Travail (Workgroups) ont été fixés par le Conseil d'Administration. Ils se composeront de quelques membres qui se proposent de consacrer un peu de leur temps libre à faire avancer les projets ASCEN. Travailler seul n'est ni motivant ni très efficace !

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
(ASCEN)
ASBL

La liste des 6 Workgroups est la suivante :

- **« Nuit de l'Obscurité » 2012** : débriefing édition 2011. Quelle date pour la NO 2012 ? Plan média (Dossier de Presse, Journal de la Nuit, agenda, contacts...)
- **« Communes Étoilées »** : formulaire concours pour communes (adapter le formulaire ANPCEN), lettre d'explication, envoi de la lettre aux communes (par mail). Commencer en premier avec les communes qui pratiquent l'extinction (Fauvillers, Léglise et Amel). Reconnaissance de l'opération par IEW. Intégration dans l'opération « ça passe par ma commune » ?
- **Mesures de pollution lumineuse** : quel SQM acheter pour l'ASCEN ? Procédure de mesures par les membres et de réception des données. Contact et suivi avec IDA et/ou Preventie Lichthinder.
- **Loi contre la pollution lumineuse** : adaptation/correction du document du Député Xavier Desgain, choix d'une stratégie : exiger beaucoup au départ ou partir sur une base plus conciliante à adapter par la suite ? Relecture des lois européennes existantes : Canaries, Lombardie, Tchéquie, Slovaquie...
- **Flyer** : flyer NO et/ou flyer Pollution Lumineuse ? Recherche d'un imprimeur. Quel budget ? Photos libres de droit (prises par nos membres).
- **« Salon des Mandataires » 2012** : inscription de l'ASCEN. Mise en place d'une équipe de participants. Stratégie de communication, documents à distribuer ? Documentation à distribuer : flyers et/ou autre(s).

Pour s'inscrire comme participant actif : <http://www.doodle.com/8uft3n5u2zdfbi5e>

Il n'y a, depuis 25 jours, que 5 personnes inscrites : les 4 administrateurs de l'ASCEN et Raoul LANNON.

8. DIVERS

³⁵/₁₇ initiative de Michel VAN DEN BROECK (membre adhérent ASCEN) de convaincre la commune d'Herbeumont (en province de Luxembourg) de pratiquer une extinction nocturne de l'éclairage public (comme le font déjà Fauvillers et Léglise dans cette même province).

³⁵/₁₇ démission du poste d'Administrateur par Jean-Marie MENGEOT en 2012 pour des raisons personnelles (qu'il veut acter lors de la prochaine Assemblée Générale).

³⁵/₁₇ Giles ROBERT, président d'Astronomie Centre Ardenne, a contacté le Ministre Benoît LUTGEN au sujet des éclairages sur les autoroutes. Nous devrions prochainement avoir un rendez-vous pour exposer nos revendications et nos remarques sur ce sujet avec un des responsables de son cabinet. À suivre donc...

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
(ASCEN)
ASBL

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire de l'Association.

Francis VENTER
Président

Philippe VANGROOTLOON
Secrétaire